

Preligens innove en renseignement : imagerie satellitaire IA et Veloce 330, le nouveau drone kamikaze

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Renseignement,Technologies

10 mai 2024



Commentaire AASSDN : Les 2 articles ci-dessous sont extraits du site www.armees.com. Ils mettent en avant deux PME françaises d'excellence.

- Preligens, est une véritable pépite technologique spécialisée dans l'exploitation optimale des images provenant des satellites d'observation tant optiques que radar par utilisation de l'intelligence artificielle. Cette entreprise avait fait l'objet d'une tentative de rachat par un fond américain de la CIA.

- EOS Technologie poursuit son développement sur le créneau des drones tueurs, capables de voler à 400km/h et de résister aux brouillages les plus intenses.

Ces deux PME se situent au meilleur niveau mondial tant par leur capacité d'innovation que par leur excellence technologique. Il est donc du devoir de l'Etat de soutenir le développement de ces entreprises afin de renforcer l'indépendance stratégique de notre pays.

Une nouvelle IA pour transformer l'imagerie satellitaire radar

L'entreprise française Preligens, reconnue pour son innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée à l'imagerie satellite, a récemment dévoilé une avancée

majeure dans la technologie de surveillance. Les nouveaux détecteurs SAR (Radar à Synthèse d'Ouverture), présentés lors du GEOINT 2024 Symposium en Floride, promettent une surveillance stratégique continue, capable de fonctionner 24 heures sur 24 et par tous les temps.

Veloce 330 : le nouveau « drone kamikaze » français qui vise les blindés

Dans le secteur de la défense, l'innovation continue de redéfinir les capacités militaires sur le plan mondial. EOS Technologie, une entreprise française, vient de franchir une nouvelle étape avec le dévoilement du *Veloce 330*, un drone conçu pour opérer comme munition téléopérée à grande vitesse, capable de percer le blindage des chars.

Caractéristiques et capacités du Veloce 330



Ce drone, qui a récemment achevé sa troisième phase de tests avec succès, est capable d'atteindre une vitesse de **400 km/h**, pouvant couvrir 50 kilomètres en seulement 16 minutes. Doté d'une technologie sophistiquée, le *Veloce 330* est décrit comme un mini Shahed 238, en référence au drone iranien connu pour ses capacités offensives. Le développement de cet aéronef répond à un besoin spécifique exprimé par la Direction générale de l'armement ([DGA](#)) française pour des solutions efficaces, peu coûteuses et rapidement déployables.

Avancées technologiques et tactiques

L'une des particularités du *Veloce 330* est sa résistance aux brouillages électromagnétiques, le rendant capable de mener à bien ses missions même en présence de contre-mesures avancées. Il est équipé pour réaliser des missions de reconnaissance et d'observation en plus de ses capacités offensives. Cet engin est également conçu pour retourner à sa base en effectuant un atterrissage vertical après l'accomplissement de sa mission, ce qui illustre une avancée notable en termes de réutilisabilité et de polyvalence des drones militaires.

Le Veloce 330 marque une étape importante dans l'évolution des munitions téléopérées, offrant à la France une capacité nouvelle et stratégique dans le domaine de la défense. Avec ses innovations en matière de design aérodynamique et de technologie anti-brouillage, ce drone est prêt à jouer un rôle crucial dans les opérations militaires futures, tout en restant sous **un coût unitaire fixé à 200 000 euros**. Cet appareil est non seulement un exemple frappant de l'expertise française en matière de défense, mais aussi un acteur potentiel dans la redéfinition de la guerre moderne.

Protéger les avis juridiques de nos entreprises, un enjeu de souveraineté pour la France

Category: 2020-2030,Actualités,Intelligence économique,Numérique,Renseignement,Souveraineté
10 mai 2024



FOREIGN
INTELLIGENCE
SURVEILLANCE
ACT

La loi d'espionnage FISA (Foreign Intelligence Surveillance Act) qui autorise les services de renseignement américains à intercepter puis exploiter, sans recours à un juge, les communications des non-américains dans le monde, vient d'être prolongée

par un vote du Congrès.

Commentaire AASSDN : Bernard Carayon a été le père du rapport de 2002 qui a relancé en France l'intelligence économique. Depuis il se bat pour ouvrir les yeux de nos concitoyens et de nos politiques face aux méthodes utilisées par nombre de nos concurrents internationaux souvent issus de pays alliés. Son article rappelle que nos amis américains ont des lois extraterritoriales leur permettant d'espionner tout ce qui n'est pas américain et de poursuivre devant leurs tribunaux des entreprises étrangères. Ceci leur permet d'éliminer leurs concurrents ou de leur imposer de très lourdes amendes dans des procès. Quand va t'on se décider aux niveaux français et européen à mettre en place des lois équivalentes pour que le combat concurrentiel se fasse à armes égales ?

Google, IBM, Amazon, Microsoft et « tout fournisseur de services de communication électronique », continueront, dans l'indifférence européenne, d'être au service, à leur grand dam, d'une stratégie globale captant secrets d'État, secrets des affaires et secrets de la vie privée.

Par un utile hasard, l'Assemblée nationale va débattre dans quelques jours d'un texte instaurant le *legal privilege* à la française, destiné à garantir la confidentialité des consultations des juristes en entreprise. Comme d'habitude, la France est en retard sur les sujets de guerre économique : elle reste un des rares pays de l'OCDE à ne pas protéger ces avis, vulnérables aux procédures judiciaires extraterritoriales, aujourd'hui américaines, demain chinoises.

La France, amateur des sabres de bois, n'a déjà pas emprunté en 2018 la voie pénale mais la voie civile pour sanctionner le vol des secrets d'entreprise, alors que la prison, comme chacun peut le comprendre, est plus dissuasive que l'amende.

Aussi, pour les autorités judiciaires et les administrations étrangères, la France est depuis toujours un joli terrain de chasse : les sanctions financières frappant nos entreprises, à l'instar de BNP-Paribas, Alstom, Crédit Agricole ou Société Générale, commerçant en dollars ou usant de serveurs informatiques américains, ont été d'une lourdeur singulière.

Or les risques de sanctions économiques unilatérales s'amplifient partout, les diplomatie et les outils juridiques se durcissent, les formes d'intrusion informatique se sophistiquent.

De nombreux rapports parlementaires ont, depuis vingt ans, sonné le tocsin et rappelé la nécessité de lutter « à armes égales ». (Rapport de Bernard Carayon au Premier ministre « À armes égales », 2005, publié à la Documentation française).

Pourtant, ce texte - complétant le secret professionnel des avocats -, qui confère aux entreprises françaises le même niveau de protection dont bénéficient leurs plus agressives concurrentes, est contesté... par des autorités administratives craignant une paralysie de leurs enquêtes. Un risque infondé : chez nos concurrents, jamais le recueil matériel des preuves et le succès des enquêtes pénales n'ont été entravés. Quant aux avocats, légitimement attachés à leur indépendance, qui redoutaient que cette réforme instaure des « avocats-bis » en entreprise, ils peuvent être satisfaits : il n'en est pas question.

Alors que la concurrence des entreprises extra-européennes, gorgées de subventions

publiques, protégées et accompagnées sur les marchés mondiaux par leurs appareils d'État, n'a jamais – ou presque – été sanctionnée par les autorités européennes, l'enjeu est bien de se doter – enfin ! – d'un outil préservant dans le domaine juridique les conditions d'une concurrence plus équilibrée.

C'est un petit pas pour la France, mais important pour nos entreprises, si la représentation nationale veut bien surmonter, au-delà des clivages partisans, la réticence des corporations, vaincre l'esprit de naïveté qui prévaut depuis si longtemps dans notre pays, et apporter une pierre à la reconstruction de nos souverainetés.

Tribune parue dans le FIGARO VOX, le 26/04/2024 Protéger les avis juridiques de nos entreprises, un enjeu de souveraineté pour la France (lefigaro.fr)

1944 : De jeunes héros de l'ombre morts pour libérer la France

Category: 1942-1945, 1944 : Débarquements en France, Actualités, BCRA, Global, Services français, SR Guerre (Kleber), Videos historiques

10 mai 2024



A l'occasion de la commémoration du 80e anniversaire des combats pour la Libération de la France, l'AASSDN vous propose de visionner deux petits films d'une dizaine de minutes retracant l'engagement de jeunes français dans les services Spéciaux (SR et BCRA), qui agissaient depuis 1940 en lien avec les réseaux de Résistance.

Jacques Voyer (BCRA)

Paulette Duhalde (SR)

Films réalisés par l'ASAF (production) en partenariat avec l'AASSDN (scénarios)

Des drones Reaper pour renforcer la sécurité aérienne à Paris et Marseille

Category: 2020-2030,Actualités,Armement

10 mai 2024



Le 8 Mai 2024, l'armée de l'Air et de l'Espace a déployé deux Dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPSA). Formant des bulles de protection destinées à prévenir tout acte malveillant depuis les airs. Ces dispositifs de sécurisation de l'espace aérien français sont déployés à l'occasion de deux événements majeurs se déroulant à Paris, pour les commémorations de la Victoire de 1945, et Marseille pour l'arrivée de la

flamme Olympique.

Commentaire AASSDN : Les armées françaises ont pour missions premières de garantir l'intégrité du territoire et d'assurer la protection de la population. Notre pays doit donc concentrer les maigres moyens militaires dont il dispose pour assurer en priorité ces missions. A titre d'exemple, n'oublions pas que l'augmentation progressive du budget de la Défense ne permettra pas à l'armée de l'Air et de l'Espace française de disposer de plus de 185 avions de type *Rafale* en 2030 !

Pour la première fois, deux drones MALE Reaper de la 33^e Escadre de reconnaissance, de surveillance et d'attaque (ESRA) de la base aérienne de Cognac ayant décollé de deux sites différents intégreront le même jour, sur le territoire national, deux DPSA distants de plus de 700 km. Ils viendront compléter et appuyer les moyens placés pour l'occasion en alerte en vol (chasseurs, hélicoptère) au plus près de ces événements.

Le premier Reaper a décollé de sa base « mère » de Cognac en Charente-Maritime pour rejoindre le ciel parisien, et en assurer la surveillance dans le cadre de la cérémonie commémorative du 8 Mai, présidée par le Président de la République.

Le second est, quant à lui, déployé depuis la base aérienne 126 de Solenzara, en Corse, pour contribuer à la sécurisation de l'arrivée, à bord du Belém, de la flamme olympique dans la cité phocéenne.

Cette opération inédite de l'armée de l'Air et de l'Espace est rendue possible grâce à la mise en place ponctuelle, sur la base aérienne 126 de Solenzara, d'un détachement Reaper. Elle répond au concept de déploiement réactif et minimal en personnel et matériel, baptisé Morane, régulièrement éprouvé.

Les deux drones mis en œuvre sont pilotés par un équipage composé de 4 Aviateurs basés à Cognac et leur contrôle opérationnel est assuré par le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes localisé sur la base aérienne 942 de Lyon-Mont Verdun.

Au total, ce sont 16 Aviateurs détachés en Corse et 20 sur la BA 709 de Cognac qui auront directement concouru à cette mission de sécurisation aérienne de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Commémoration du combat de Camerone (1863) : le colonel Grué, officier de légion et de renseignement mis à l'honneur

Category: 1800-1900, Actualités, Asie Pacifique, Guerre d'Indochine (1946-1954)

10 mai 2024



CAMERONE 2024

de Son Tay à Dien Bien Phu

Legion étrangère

Il y a 70 ans, Diên Biên Phu tombait après un affrontement dantesque où la fatigue, la boue, le sang, la mort mais aussi la fraternité d'armes étaient quotidiens. La chute du

camp retranché sonnait le glas de la présence française en Indochine où la Légion était présente depuis 1883. Ils sont moins d'une soixantaine de survivants aujourd'hui. Ils étaient soixante-trois à Camerone. Tous se sont battus, fidèles à leur serment de servir la France, jusqu'au bout, à tout prix.

Les survivants valides et disponibles de l'Indochine seront à Aubagne, au pied du monument aux morts pour honorer la mémoire des héros de Camerone et celle des 12 602 officiers, sous-officiers et légionnaires tombés en Indochine. Entourés de la Légion d'active, des régiments et bataillons de Légion ayant combattu à Diên Biên Phu, le colonel Bernard Grué remontera la voie sacrée en portant la relique de la main du capitaine Danjou. Il représentera l'ensemble de ses frères d'armes

Commentaire AASSDN : Tous les ans, partout dans le monde les Légionnaires et les Anciens célèbrent le 30 avril la grande fête de la Légion. C'est la date anniversaire du combat légendaire et exemplaire de Camerone, qui s'est déroulé le 30 avril 1863 au Mexique. Ce combat symbolise l'accomplissement de la mission confiée, quelles que soient sa nature et le lieu, jusqu'au sacrifice de sa vie. C'est aussi l'expression la plus haute de la fidélité à la parole donnée et de la cohésion de cette troupe unique au monde, exemple du génie français, qui compte des hommes venus de 150 pays.

Le colonel Grué a eu l'immense honneur de servir la Légion en Indochine. Il y eut un comportement héroïque au combat au cours duquel il a été grièvement blessé et capturé. Il a survécu à 4 ans d'une terrible captivité dans le camp de rééducation communiste vietminh n° 1. Il y montra une capacité de résistance notamment psychologique, hors du commun.

Ses remarquables aptitudes intellectuelles le conduisirent à continuer à servir la France comme officier de Renseignement notamment dans des pays qui font aujourd'hui la une de l'actualité : l'Iran et la Russie. Ce soldat exceptionnel a écrit ses souvenirs riches d'enseignement dans 2 ouvrages :

« *l'espoir meurt en dernier* » : guerre et captivité en Indochine avec la Légion étrangère 1949 - 1954 (Ed. Rocher) « *Aventure en Iran et guerre en Algérie* » 1954 - 1967 (Ed ; L'Harmattan)

L'engagement au service de la France

Bernard Grué voit le jour le 24 décembre 1924 à Bordeaux. Engagé volontaire devant l'intendant militaire de Coëtquidan au titre de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr le 28 novembre 1945. Affecté au centre d'instruction d'Angers, il rejoint le camp du Ruchard le 15 décembre 1945. Conformément aux directives du Général de Lattre de Tassigny, qui prévoyait que les saint-cyriens devaient obligatoirement au préalable faire un stage dans la troupe comme sous-officier, il est nommé au grade de sergent le 15 mars 1946. Il est affecté au 99e bataillon

d'infanterie alpine à Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise le 15 avril 1946. Le 1er août 1946, il est affecté au 92e régiment d'infanterie au camp d'Opme, près de Clermont-Ferrand.

Admis aux cours de l'école spéciale militaire interarmes, il rejoint Coëtquidan en Bretagne le 16 janvier 1947. Ayant satisfait aux épreuves de l'examen de sortie, il fait le choix de l'infanterie métropolitaine. De novembre 1947 à février 1948, il est détaché au 7e régiment de

tirailleurs algériens en Allemagne où il est promu sergent-chef le 1er décembre 1947 avant de rejoindre l'école d'application de l'infanterie au camp d'Auvours dans la Sarthe le 16 février 1948.

A l'issue de sa formation, il choisit la Légion Etrangère et est affecté au Dépôt commun des régiments étrangers en Algérie. Il embarque à Toulon le 18 novembre, débarque à Oran le lendemain et est présent à Sidi Bel Abbès le 20 novembre 1948. Il est affecté au groupement d'instruction motorisé en qualité de chef de peloton.

L'Indochine : les combats et le camp de rééducation N°1

Le 22 mai 1949, il embarque à bord du SS Pasteur à destination de l'Extrême-Orient. Il débarque à Saigon le 7 juin où il est affecté au 3e régiment étranger d'infanterie. Il prend alors le commandement du poste 41 situé à une vingtaine de kilomètres au sud de That-Khê, sur une portion de la RC4. Il est nommé au grade de lieutenant le 1er octobre 1949.

Les 16 et 17 septembre 1950 à Dong Khe, le lieutenant Grué est à la manœuvre sur la défense de son point d'appui fortement attaqué par un adversaire très supérieur en nombre et en moyens, se battant pied à pied avec un acharnement admirable, infligeant de lourdes pertes aux rebelles. Le 17 au matin, alors que l'adversaire a pris pied dans la citadelle, Grué, en se précipitant au canon de 57, servant lui-même cette arme, repousse l'assaut par un tir meurtrier à bout portant qui provoque un repli désordonné des rebelles, laissant sur place une dizaine de cadavres. Le 18 au matin, sa position est écrasée par l'artillerie et cernée de toutes parts, il lutte jusqu'au corps à corps, puis, blessé, il perd connaissance et est capturé par l'adversaire.

Durant quatre ans, de septembre 1950 à août 1954, le lieutenant Grué est interné au camp n°1. Libéré le 28 août 1954, il est rapatrié sanitaire. Il quitte Saigon le 10 septembre et débarque à Marseille le 4 octobre. Evacué sur l'hôpital du val-de-Grâce à Paris, il bénéficie de congés de convalescence et de fin de campagne jusqu'à la fin mars 1955.

L'officier de renseignement

Désigné pour suivre une formation d'officier spécialisé dans les questions d'Orient et du Moyen-Orient, il est affecté à l'état-major des forces armées à Paris en novembre 1955. Diplômé des langues orientales en Persan, puis breveté de l'enseignement militaire supérieur, il part comme capitaine en Algérie d'où il revient pour intégrer le centre militaire d'études slaves puis pour suivre les cours de l'Ecole de guerre iranienne à Téhéran. De 1968 à 1971, il est attaché militaire adjoint à Moscou, de 1972 à 1974, il commande le 46e régiment d'infanterie à Berlin, puis il prend la direction du renseignement au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) à Paris.

La vie civile et familiale

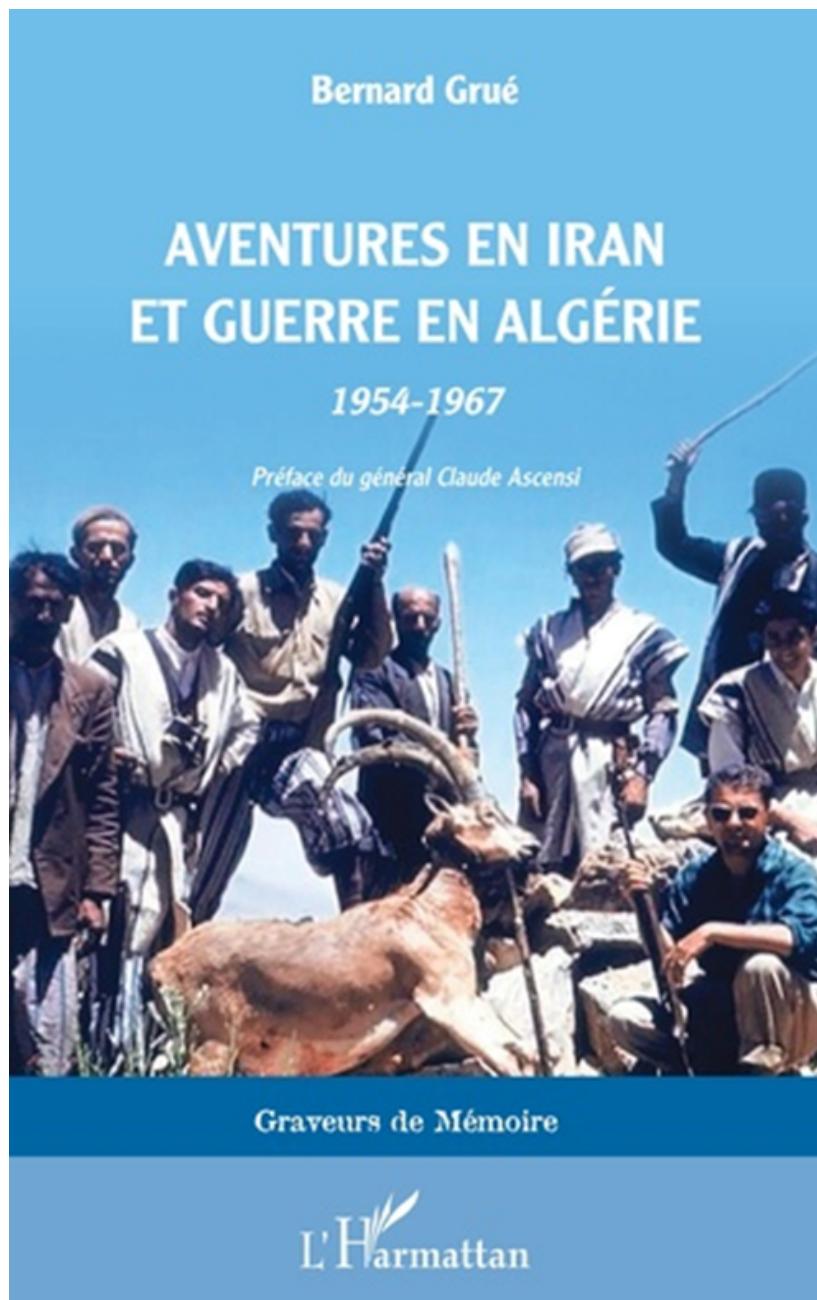
Il quitte l'armée en 1978 avec le grade de colonel et fera une seconde carrière dans un grand groupe pharmaceutique.

Il est marié depuis 70 ans cette année à Marie-Odile, qui l'a attendu pendant sa captivité. Il est

père de trois enfants, Christine, Philippe et Anne-Marie, baptisée du nom du chant bien connu du 3e REI.

Le colonel Bernard Grué est Grand officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la croix de Guerre des théâtres d'opération extérieures avec une palme et deux étoiles de bronze, de la médaille coloniale et de la croix de la Valeur militaire.

A lire :



« Aventure en Iran et guerre en Algérie » 1954 - 1967 (Ed ; L'Harmattan)

BERNARD GRUÉ

L'ESPOIR MEURT EN DERNIER



GUERRE ET CAPTIVITÉ EN INDOCHINE
AVEC LA LÉGION ÉTRANGÈRE 1949-1954

éditions du
ROCHER
LIGNES DE FEU

« *l'espoir meurt en dernier* » : guerre et captivité en Indochine avec la Légion étrangère 1949 - 1954 (Ed. Rocher)

Réflexions de Günther ANDERS sur la

soumission des peuples (1956)

Category: 1955-1962, Actualités, Souveraineté

10 mai 2024



Extrait de « *l'obsolescence de l'homme* » publié en 1956 par Günther ANDERS

Commentaire AASSDN : Günther Anders (1902-1992) est un philosophe allemand né à Breslau en Pologne de famille juive, formé par Husserl et Heidegger. Il se tourne initialement vers le journalisme. Marié à Hannah Arendt dont il divorcera en 1937, il fuit l'Allemagne nazie et part aux États-Unis où il fréquente les exilés de l'école de Francfort, qui le sensibilisent à l'aliénation de la société marchande américaine. Il reviendra en Europe en 1950 et y résidera jusqu'à sa mort. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages aux titres provocateurs dont : « Et si je suis désespéré, que voulez-vous que j'y fasse ? », « Nous, fils d'Eichmann », « l'humanité est en sursis ». L'AASSDN propose à la réflexion de ses lecteurs, un court extrait de son livre le plus connu : l'*obsolescence de l'homme* écrit en 1956. Alors qu'à cette époque les moyens de communication sont infiniment moins développés qu'aujourd'hui, il décrit avec beaucoup de clairvoyance et d'anticipation une situation qui ne nous est pas complètement étrangère aujourd'hui.

« ... Pour étouffer par avance toute révolte, il ne faut surtout pas s'y prendre de manière violente. Les méthodes archaïques comme celles d'Hitler sont nettement dépassées. Il suffit de créer un conditionnement collectif si puissant que l'idée même de révolte ne viendra même plus à l'esprit des hommes. L'idéal serait de formater les individus dès la naissance en limitant leurs aptitudes biologiques innées... Ensuite, on poursuivrait le conditionnement en réduisant de manière drastique le niveau & la qualité de l'éducation, pour la ramener à une forme d'insertion professionnelle. Un individu inculte n'a qu'un horizon de pensée limité et plus sa pensée est bornée à des préoccupations matérielles, médiocres, moins il peut se révolter. Il

faut faire en sorte que l'accès au savoir devienne de plus en plus difficile et élitiste..... que le fossé se creuse entre le peuple et la science, que l'information destinée au grand public soit anesthésiée de tout contenu à caractère subversif. Surtout pas de philosophie.

Là encore, il faut user de persuasion et non de violence directe : on diffusera massivement, via la télévision, des divertissements abrutissants, flattant toujours l'émotionnel, l'instinctif. On occupera les esprits avec ce qui est futile et ludique. Il est bon avec un bavardage et une musique incessante, d'empêcher l'esprit de s'interroger, penser, réfléchir.

On mettra la sexualité au premier rang des intérêts humains. Comme anesthésiant social, il n'y a rien de mieux. En général, on fera en sorte de bannir le sérieux de l'existence, de tourner en dérision tout ce qui a une valeur élevée, d'entretenir une constante apologie de la légèreté ; de sorte que l'euphorie de la publicité, de la consommation deviennent le standard du bonheur humain et le modèle de la liberté.

Le conditionnement produira ainsi de lui-même une telle intégration, que la seule peur (qu'il faudra entretenir) sera celle d'être exclus du système et donc de ne plus pouvoir accéder aux conditions matérielles nécessaires au bonheur. L'homme de masse, ainsi produit, doit être traité comme ce qu'il est : un produit, un veau, et il doit être surveillé comme doit l'être un troupeau. Tout ce qui permet d'endormir sa lucidité, son esprit critique est bon socialement, ce qui risquerait de l'éveiller doit être combattu, ridiculisé, étouffé... Toute doctrine remettant en cause le système doit d'abord être désignée comme subversive et terroriste et ceux qui la soutiennent devront ensuite être traités comme tels ... »

Intelligence économique: Alain Juillet et la nouvelle génération

Category: Actualités,Alain Juillet,Intelligence économique,Videos en ligne
10 mai 2024



Alain Juillet répond aux questions d'étudiantes pour aborder un certain nombre de thématiques autour de l'intelligence économique et de son évolution. Cette émission s'inscrit sous le signe de la transmission du savoir auprès de la nouvelle génération.

Thèmes abordés dans cette vidéo :

- [01:31](#) Comment va évoluer l'intelligence économique ?
- [04:01](#) Microsoft
- [04:51](#) Position de la France dans l'intelligence économique
- [05:36](#) Objectifs de l'intelligence économique au sein des institutions publiques en France
- [10:11](#) Loi Européenne
- [12:43](#) L'intelligence économique a sa place dans l'éducation ?
- [14:25](#) Espionnage des étudiants
- [18:54](#) Usage optimal de l'intelligence économique
- [22:00](#) Objectifs de compétitivité
- [24:30](#) Notion d'hypersonique
- [26:41](#) Intelligence artificielle et intelligence économique

De nouvelles capacités de dissuasion conventionnelle pour la France

Category: 2020-2030,Actualités,Afrique,Armement

10 mai 2024

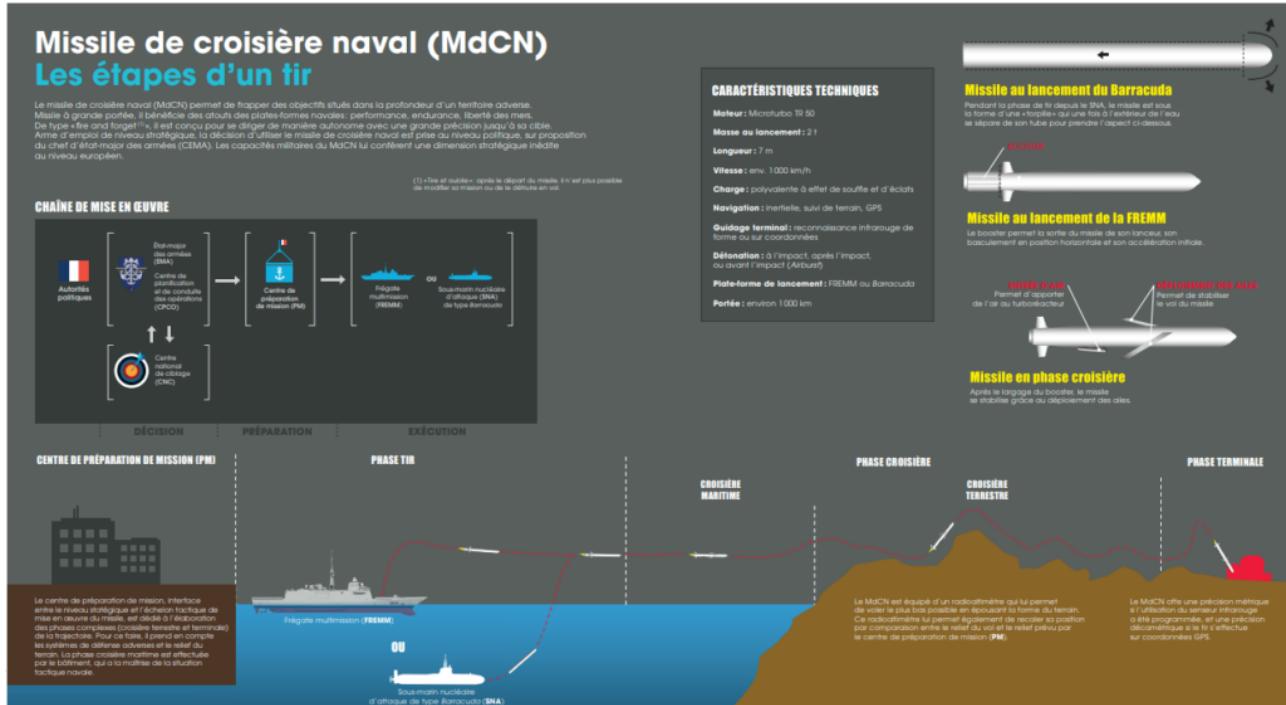


Le 18 avril 2024, la frégate multi-missions Aquitaine et un sous-marin nucléaire d'attaque de classe Suffren ont effectué pour la première fois un double tir simultané de missiles de croisière navals, atteignant avec succès une cible terrestre sur le site des Landes de DGA Essais de missiles.

Commentaire de l'AASSDN : Une nouvelle fois, la France confirme son excellence notamment dans les domaines des missiles (de croisière) et dans celui des sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire (SNA). Ces derniers semblent s'imposer comme les bâtiments stratégiques prioritaires de la Marine nationale en raison de leur autonomie (plusieurs mois sans ravitaillement), leur discréetion ainsi que de la puissance et de la précision de leur armement (contre des objectifs maritimes et terrestres). Ces 2 types de bâtiments (FREMM et SNA) équipés de missiles de croisière donnent à la France en complément des Rafale équipés de missiles SCALP, des capacités de rétorsion et de dissuasion conventionnelles.

Ces missiles de croisière s'appuient sur les capacités d'observation spatiale dont dispose, en toute indépendance, notre pays. Ces capacités (renseignement, missiles, frégates, sous-marins nucléaires d'attaque,...) de haute technologie pourraient constituer une part essentielle de la contribution de notre pays à la défense de l'Europe, le jour où tout ou partie des nations européennes souhaiteront assurer leur défense sans dépendre de l'accord des américains. Elles contribuent également à la défense et à la surveillance de notre espace maritime qui est le deuxième du monde. En poursuivant le développement de nos armements de ces domaines

d'excellence, la France contribue à renforcer son indépendance stratégique en matière de Défense.



La Marine nationale a effectué pour la première fois un double-tir simultané de missile de croisière naval

La Frégate multi-missions (FREMM) Aquitaine, positionnée au large de Quimper, et un Sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe Suffren, au large de Biscarrosse, ont conduit pour la première fois, le 18 avril 2024, un double tir simultané d'entraînement du Missile de croisière naval (MdCN).

Ce tir a permis de traiter avec succès une cible terrestre, située sur le site des Landes de DGA Essais de missiles. Les deux missiles ont atteint leur cible en parfaite synchronisation.

Ce tir de munitions complexes a été réalisé grâce à l'expertise de la Marine nationale et de la DGA, qui a coordonné la préparation, avec le concours de MBDA. DGA Essais de missiles a assuré la conduite d'ensemble de l'opération, la mise en œuvre de la cible ainsi que la sécurité des biens et des personnes sur la zone d'exercice.

Réalisé dans des dispositions matérielles et humaines identiques à celles prévalant en opération, ce tir ambitieux a permis de renforcer le savoir-faire opérationnel des équipages de la Marine nationale, en mettant en œuvre une séquence particulièrement complexe.

Les enseignements tactiques et techniques de ce tir sont multiples et contribueront à développer les aptitudes au combat de nos marins, dans le cadre de la préparation opérationnelle à la haute intensité initiée par la Marine nationale.

Focus sur le Missile de croisière naval :

Dérivé et complémentaire du missile de croisière air-sol SCALP-EG mis en œuvre par les Mirage 2000D et les Rafale de l'armée de l'Air et de l'Espace et du Groupe aéronaval (GAN) de la Marine nationale, le Missile de croisière naval (MdCN) permet à la Marine nationale de conduire des opérations vers la terre en disposant d'une capacité de frappe dans la profondeur depuis les Frégates multi-missions (FREMM) et les Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de

classe Suffren.

Source :

- Media@dicod.fr
 - sirpa-marine.relation-presse.fct@intradef.gouv.fr
-

Reportage sur France 2 "DGSE : la fabrique des agents secrets"

Category: 2020-2030,Actualités,DGSE,Livres et publications

10 mai 2024



A la DGSE, la direction générale de la Sécurité extérieure, le service de renseignement français, on n'aime rien tant que la discréetion. Pourtant, pour la première fois de son histoire, une équipe de télévision y a été autorisée pendant plusieurs semaines.

Commentaire AASSDN : Ce documentaire offre une exploration détaillée des divers aspects de la DGSE, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de ses missions et fonctions par les citoyens. Il vise également à susciter des vocations en révélant les coulisses et les enjeux du travail au sein de cette organisation.

Des agents de tous les services se sont confiés sur leurs motivations. Ils ont raconté comment les ingénieurs, militaires, étudiants, linguiste, éditrice qu'ils étaient ont été transformés en

“agents secrets” de la France au gré de formations exigeantes. Pour la première fois également, tous ont été autorisés à illustrer leurs propos par deux types de missions : la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et la traque des responsables d’un attentat djihadiste en Mauritanie en 2007.

Diffusé : le 09/04/2024 à 21h12 Disponible jusqu'au 16/08/2024

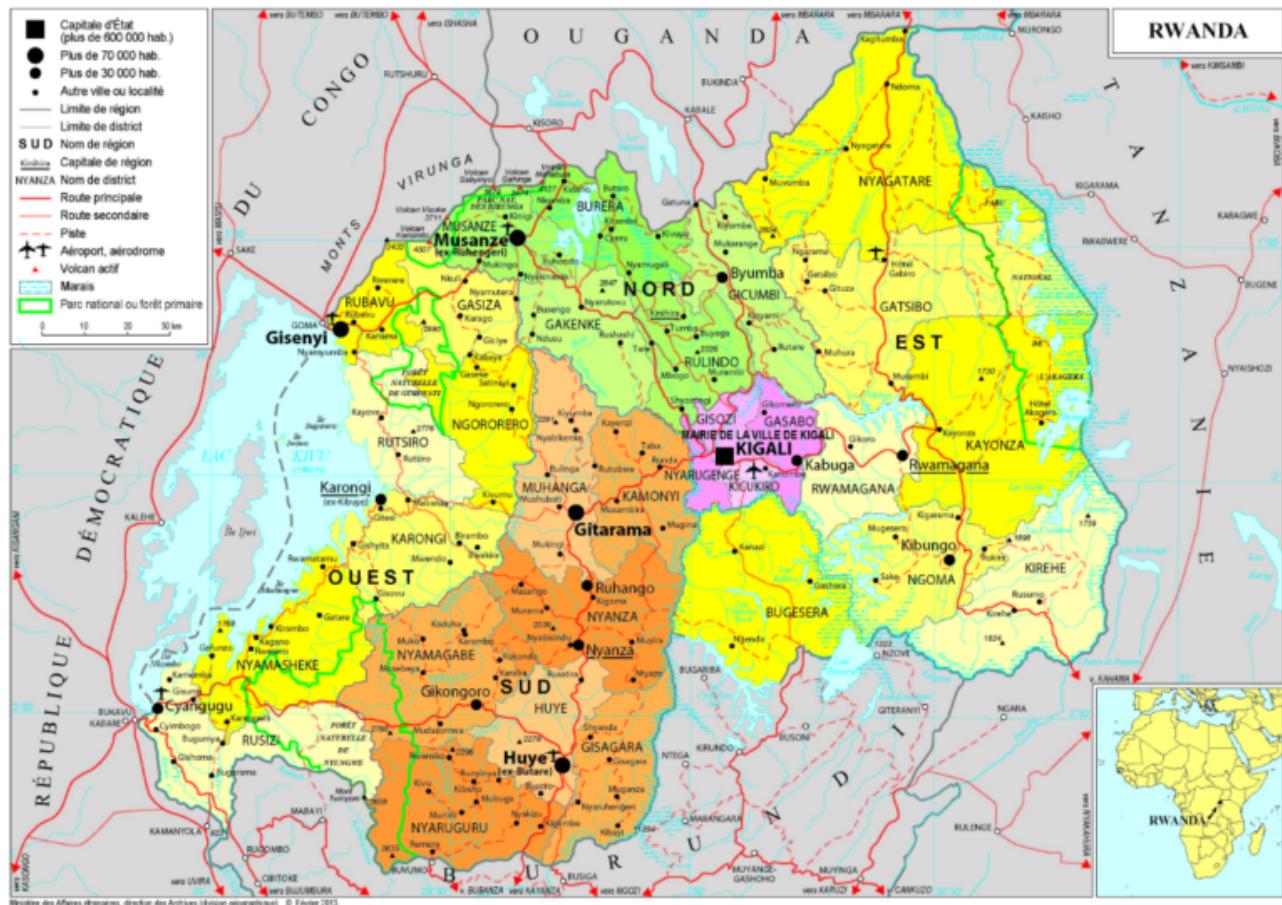
Réalisé par : Théo Ibanez

[Voir ce reportage sur France TV](#)

Rwanda: désinformer les Français, culpabiliser la France

Category: 1992-2000,Actualités,Afrique,Désinformation

10 mai 2024



Suite aux propos du Président de la République française : Emmanuel Macron indiquant que « *La France aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et*

africains mais n'en a pas eu la volonté », le Général Jean Claude Lafourcade, commandant l'opération Turquoise au Rwanda témoigner que la France a eu la volonté de rétablir la paix et d'arrêter le génocide au Rwanda. De son côté Bernard Lugan, l'un des meilleurs africanistes français rappelle le déroulement exact des événements.

Commentaire AASSDN : Dans les deux articles ci-dessous, le général Jean Claude Lafourcade, commandant l'opération Turquoise au Rwanda et Bernard Lugan, l'un des meilleurs africanistes français grand connaisseur du Rwanda, rappellent avec précision l'ensemble des évènements et les décisions prises par la France, l'ONU et les "alliés" anglo-saxons dans les semaines qui précédèrent le génocide.

Les faits tels qu'ils se sont déroulés, font apparaître très clairement que notre pays a été le seul à tenter de s'opposer aux massacres, mais comme le rappelle le général Lecointre dans son livre c'était difficile. Ils révèlent aussi une étonnante convergence entre les anglo saxons , le général canadien Allaire alors commandant desfroces de l'ONU et paul Kagamé , chef du FPR. Depuis 30 ans, ce dernier devenu président du Rwanda tient son pays d'une main de fer et pille le Kivu province orientale de République démocratique du Congo et particulièrement riche en minerais stratégiques, au plus grand profit de ses alliés anglo-saxons. Une fois de plus, une analyse incomplète des faits, le rapport Duclert n'a utilisé que les archives françaises, et une compréhension superficielle de l'enchaînement des évènements conduit les dirigeants français actuels à culpabiliser la France alors qu'elle a été la seule puissance à avoir engagé ses soldats pour tenter de limiter les massacres. Ce narratif erroné sur le Rwanda, repris par les plus hautes autorités de l'Etat contribue à décrédibiliser donc la France et son armée ainsi qu'à affaiblir son influence dans le monde. Ces évènements et leur interprétation erronée rappellent que le terme d'"alliés" n'est en aucun cas synonyme d'amis mais bien de pays avec lesquels la France est en compétition. L'affaire des sous-marins avec l'Australie en a été un épisode particulièrement significatif. En refusant le montage d'un récit médiatique mensonger qui met en cause la France, l'AASSDN dénonce et s'oppose aux opérations de désinformation pour œuvrer à la défense les intérêts fondamentaux de la Nation.

Mise au point du Général Jean Claude Lafourcade suite à la déclaration du Président Macron du 4 avril 2024

« La France aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains mais n'en a pas eu la volonté » (Président de la République française : Emmanuel Macron)

En tant qu'ancien commandant de l'opération Turquoise je peux témoigner que la France a eu la volonté de rétablir la paix et d'arrêter le génocide au Rwanda.

Dès le début de l'agression du Rwanda par le front patriotique rwandais (FPR) tutsi, le président Mitterrand a eu la volonté constante de rétablir la paix et de mettre fin au conflit en imposant des négociations au président Hutu Habyarimana. Les accords d'Arusha en 1993 ont permis d'arrêter les combats et d'instituer un partage du pouvoir avec l'installation d'un bataillon du FPR à Kigali.

Une force de l'Onu de 2 500 hommes, la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar), a été mise en place pour contrôler ces accords. Tous les soldats français ont

alors quitté le Rwanda.

L'attentat sur l'avion du Président rwandais le 6 avril 1994 a été l'événement déclencheur des massacres et du génocide. L'ONU, sous la pression des occidentaux et du FPR, a alors inexplicablement retiré l'essentiel des troupes de la Minuar alors qu'elle aurait pu arrêter les massacres. Comment ne pas penser que les Américains et les Britanniques voulaient laisser le champ libre à Kagame dans sa conquête du pouvoir. En effet ces occidentaux, lorsque les massacres ont pris de l'ampleur, ont refusé d'intervenir. C'est la France la première qui, dès le mois de mai, reconnaît un génocide et décide d'une intervention avec la Force Turquoise sous mandat de l'ONU malgré l'opposition du FPR et de la Minuar. Aucun de ses « alliés occidentaux » ne s'est joint à elle.

L'opération Turquoise a été la manifestation de la volonté de la France d'arrêter le génocide et le nier n'est pas acceptable pour les soldats qui ont rempli cette mission difficile avec courage et honneur. Mais les blocages des Américains à l'Onu n'ont permis l'intervention Turquoise qu'au mois de juin, laquelle, bien que tardive, a arrêté le génocide et sauvé plus de 15 000 vies rwandaises.

Pourquoi refuse-t-on de s'interroger sur l'absence de volonté des occidentaux d'arrêter le génocide ?

Général (2S) Jean Claude LAFOURCADE Lille le 5 avril, 2024

Article de Bernard LUGAN : Qui sont les vrais responsables du génocide rwandais ?

Monsieur le président Macron, en avril 1994, c'était aux 2 539 soldats de l'ONU commandés par général canadien Roméo Dallaire de s'opposer au génocide...Non aux forces françaises qui avaient quitté le Rwanda depuis le mois d'octobre 1993...

La seule question qui se pose est en effet celle de la responsabilité de l'ONU. Pourquoi le général Roméo Dallaire qui avait tous les moyens de le faire, ne fit-il rien de sérieux pour empêcher le génocide ?

Devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), loin du héros médiatique, « capitaine courageux » face à l'indécible génocidaire, c'est tout au contraire le portrait d'un homme désespoir qui est ressorti des longues audiences. Ses fautes de commandement, ses atermoiements, ses hésitations, son absence de décision sur le terrain ainsi que ses initiatives politiques aberrantes, et parfois même incohérentes, prises en violation de la chaîne de commandement de l'ONU, font que nous sommes désormais devant l'alternative suivante :

- Soit le général Dallaire commandant des *Forces de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda* fut dépassé par les événements.
- Soit, comme l'a écrit son supérieur, M. Booh-Booh[1][1], il avait reçu pour ordre de faire gagner le général Kagamé et le FPR[1][2].

En application des accords de paix d'Arusha, l'ONU devait en effet garantir la Transition

démocratique. La *Résolution 872* (1993) du Conseil de Sécurité du 5 octobre 1993 porta ainsi la création de la *Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda* (MINUAR).

Le chef de cette mission était M. Jacques Roger Booh-Booh, nommé *Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda*. Il avait sous ses ordres le général canadien Roméo Dallaire qui était le chef militaire de la mission. Or, ce dernier était un officier qui n'avait aucune expérience du commandement opérationnel. De plus, il ne connaissait rien de l'Afrique.

Après l'attentat du 6 avril 1994, le général Dallaire ne fit rien pour s'opposer à la reprise des hostilités par les forces du général Kagame.

Alors qu'il se devait de sécuriser au moyen de ses 2 539 hommes et de ses blindés, l'axe menant du centre-ville de Kigali à l'aéroport, au lieu de montrer sa force, il la replia tout au contraire dès la nuit du 6 au 7 avril, en commençant par abandonner cet axe vital pourtant sous sa garde et que le FPR coupa...

Plus largement, dès la reprise des hostilités, le général Dallaire aurait dû imposer un couvre-feu et déclarer qu'il ferait tirer sur quiconque le violerait. Le général Kagamé aurait alors hésité à lancer son offensive. Avec la compagnie para-commando belge, il disposait d'une excellente unité qui pouvait sans problèmes majeurs remplir une telle mission. Il lui aurait également fallu, avec ses blindés, occuper en ville les points stratégiques dont la tenue aurait freiné l'extension des massacres et des débordements, ce qu'il n'a pas davantage fait.

Le 7 avril, quand le FPR eut unilatéralement rouvert les hostilités, le général Dallaire ne condamna pas cette violation gravissime des accords d'Arusha. Encore plus insolite, au lieu d'agir sur la partie qui avait déclenché la reprise de la guerre, il somma au contraire les forces gouvernementales de rester dans le cadre des *Accords d'Arusha*, leur interdisant de fait de simplement se défendre.

Les manquements du général Dallaire qui présida au plus grand échec militaire de l'ONU depuis sa création sont à ce point nombreux qu'il est licite de demander si une telle incompétence est concevable chez un officier général, ou si l'explication de tels errements ne se trouve pas dans l'hypothèse de M. Booh-Booh, à savoir la « connivence » avec le général Kagamé.

Ce général canadien aurait-il donc été nommé à la tête de la MINUAR afin de permettre la réalisation du plan américain visant à évincer la France du Rwanda puis du Zaïre, et pouvoir faire main basse sur les richesses du Kivu ?

Page 123 de son livre qui a pour sous-titre éloquent *Révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*, J.R. Booh-Booh qui était donc le supérieur hiérarchique de Roméo Dallaire écrit ainsi sans détours que :

« *Dallaire n'était pas neutre : il était plutôt de connivence avec le FPR. Voilà la clé qui permet de comprendre cette situation* ».

Tant que François Mitterrand eut la capacité de gouverner, ce plan anglo-saxon fut mis en échec. Mais, après les élections législatives de 1993, et la « cohabitation » qui s'en suivit, le suivisme atlantiste des dirigeants français fit que tout fut bouleversé.

Ces événements provoquèrent même une totale redistribution des cartes en Afrique centrale

au profit du Rwanda, principal allié de Washington qui reçut un blanc-seing pour mettre l'est de la RDC (l'ex-Zaïre), à savoir le Kivu, en coupe réglée.

Monsieur le président Macron étiez-vous informé de cela, avant de faire porter la responsabilité des évènements sur votre propre pays et sur son armée... ?

Bernard LUGAN

Afrique réelle

<https://bernardlugan.blogspot.com/>

[1] Booh-Booh, P-R., (2005) *Le patron de Dallaire parle. Révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*. Paris.

[2] Pour tous les détails concernant l'attitude et les responsabilités du général Dallaire, on se reportera au chapitre VIII du livre « [Rwanda, un génocide en questions](#) »